



## Locataire de maison troglodyte

Par **marjomatt**, le **08/05/2014** à **11:10**

bonjour

je suis depuis 1ans et demi locataire d'une maison troglodyte, la cours ce trouve en bord de falaise, il n y a aucune sécurité.

il y a 3jours une pierre aussi grosse qu'une basket est tombée de 5 mètres de haut !

je vous laisse imaginer les dégâts si nous avons été en dessous.

quel sont mes droits face à mon propriétaire qui me dit que le grillage de sécurité coûte 10 000 euros et qu'il n'est pas obligé de le faire ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Marjorie

Par **moisse**, le **08/05/2014** à **17:22**

Bonjour,

Un grillage n'arrêtera jamais un gros bloc qui se détacherait, ou un plafond qui s'effondre. C'est le risque bien connu et malheureusement parfois réalisé des maisons troglodytes comme on les rencontre au bord de Loire en Anjou.

Car il s'agit de calcaire, pierre hautement friable.

Vous pouvez toujours mettre en demeure votre bailleur de procéder à des travaux de sécurisation, tant de la cour que des parois.

En cas de refus vous ne pourrez que, soit quitter les lieux, soit l'attraire devant le tribunal de grande instance avec l'assistance obligatoire d'un avocat, sans certitude de prospérité.